



Projet d'accueil

Accueil Temps Libre

2022-2026

Commune de Chaumont-Gistoux
Service Accueil Temps Libre (ATL)

Version septembre 2023

**Chaumont.
Gistoux.**

LE PROJET D'ACCUEIL...

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE : UN ESPACE OÙ L'ON PEUT PRENDRE SON TEMPS !

« Je n'ai pas le temps ! », « On est en retard ! », « Dépêche-toi ! » ...

sont des phrases que vous avez peut-être déjà prononcées ou entendues.

Elles reflètent **les rythmes effrénés** auxquels nous sommes soumis dans notre société. Face aux multiples injonctions d'efficacité, de rentabilité ou de performance,

l'Accueil Temps Libre propose de revenir à l'essentiel :

prendre le temps de vivre et particulièrement dans l'accueil extrascolaire.

Introduction

Pourquoi un projet de l'accueil extrascolaire ?

Au quotidien, la qualité de l'accueil est un enjeu important pour les équipes extrascolaires et le pouvoir organisateur. Le projet d'accueil est sans aucun doute un outil indispensable pour assurer une continuité de pratiques entre tous les intervenants/intervenantes.

Le projet d'accueil constitue une référence pour les équipes et les personnes qui accueillent les enfants. De nombreuses situations du quotidien peuvent être questionnées et décryptées à partir du projet d'accueil grâce au cadre, aux valeurs et aux balises véhiculées dans celui-ci. Les familles y adhèrent au moment de l'inscription de leurs enfants. Il traduit en mots les pratiques des accueillant(e)s : que propose-t-on aux enfants accueillis et à leur famille ? Quel sens les pratiques éducatives ont-elles en fonction du contexte, du public accueilli ? Comment sont-elles mises en œuvre ? Quelle(s) posture(s) adopter ?

Le projet d'accueil constitue le socle de la réflexivité des équipes ATL. Il permet à celles-ci de formaliser leur projet social, en rendant visibles, conscientes et explicites les valeurs qui sous-tendent les choix pédagogiques et les pratiques qui en découlent.

C'est la raison pour laquelle la commune de Chaumont-Gistoux, dans un souci de réponse aux besoins exprimés de ses habitants ainsi que des parents d'enfants fréquentant les écoles situées sur son territoire, a décidé de la mise en place d'un service chargé d'organiser l'accueil des enfants et de développer des activités en dehors du temps scolaire.

Les missions principales de ce service sont :

- Assurer et organiser l'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans en dehors des heures scolaires, tentant ainsi de répondre aux besoins des familles.
- Répondre aux souhaits exprimés des parents soucieux de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.
- Offrir aux enfants un accueil et des activités de qualité en dehors des heures scolaires.
- Comme tout milieu d'accueil organisant de manière régulière l'accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans, le service ATL se conforme au Code de qualité de l'accueil arrêté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles, ainsi qu'au décret de juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.
- Le service ATL de la commune de Chaumont-Gistoux est reconnu comme opérateur au sein du programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), agréé et subventionné par l'O.N.E. dans le cadre du décret ATL.

Objectifs du service ATL :

L'objectif du service ATL est de permettre aux enfants de **trouver en dehors de la famille et du temps scolaire, un espace de vie, de détente, de découvertes, de rencontres, d'apprentissages et d'éducation à la vie sociale tout en offrant aux parents la possibilité de concilier leurs vies familiales et professionnelles.**

Le service ATL se veut avant tout à l'écoute de l'enfant et de ses besoins ainsi qu'à l'écoute de sa famille. En cela, la communication accueillant(e)s/directions d'école/enseignants/PO/parents/enfants sera considérée comme primordiale puisqu'elle sera garante d'un accueil adapté et de qualité offrant à chaque enfant les éléments indispensables à son bien-être.

Le projet d'accueil du service ATL de la commune de Chaumont-Gistoux s'articule autour de plusieurs grands axes : le bien-être, le temps libre, l'épanouissement personnel - tant corporel qu'intellectuel, créatif et culturel - le développement de l'autonomie, la socialisation et la citoyenneté, le développement de la confiance en soi, le respect de soi, de l'autre, du bien d'autrui et de ce qui nous entoure.

L'accueil organisé par le service ATL est un lieu :

- où l'enfant peut exprimer ses besoins, ses sentiments, ses idées ;

-
- où l'enfant peut créer, agir, s'organiser et s'évaluer ;
 - où l'enfant peut, développer son indépendance et son autonomie.

Chaumont-Gistoux est riche de cinq écoles communales aux projets d'établissement diversifiés. Assurer un enseignement fondamental de qualité fait partie des missions de base de la commune et Chaumont-Gistoux entend remplir cet engagement dans la qualité et investit en ce sens.

Investir dans l'enseignement aujourd'hui ne se conçoit pas sans prêter une attention importante aux temps que l'enfant passe en-dehors de son horaire scolaire : les temps de midi, l'accueil avant et après le temps scolaire, dont le mercredi après-midi. Des temps qui participent aussi à la construction de l'enfant et à son développement en tant que futur citoyen, acteur et responsable.

L'accueil extrascolaire, qui peut représenter jusqu'à 4 à 5 heures dans la journée d'un enfant, ne peut pas être un temps vide, perdu mais se veut un temps investi, où l'enfant, encadré par des adultes disponibles et bienveillants, peut se construire et développer d'autres potentialités, complémentaires aux apprentissages scolaires.

Ce nouveau projet pédagogique a été entièrement co-construit, lors des réunions d'équipes, avec l'ensemble des équipes accueillantes et a été partagé, ensuite, avec chaque direction d'école pour assurer la cohérence avec le projet d'établissement. Si le tronc principal de ce projet est commun aux 5 écoles, il est également important de le variabiliser afin de le faire totalement correspondre aux us et coutumes de chaque école.

Dans le respect de la liberté et des difficultés, le service ATL cherche à valoriser les aspects les plus positifs de la personnalité de chaque enfant. Pour mener à bien ce projet, les synergies de tous les acteurs concernés doivent être rassemblées !

Les équipes accueillantes

Les équipes qui œuvrent à l'accueil extrascolaire à Chaumont-Gistoux sont composées :

- **d'une quarantaine d'accueillant(e)s formé(e)s et qualifié(e)s** réparti(e)s par école en fonction du nombre d'enfants présents à l'accueil

(Art. 13. Du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.)

- ces équipes sont accompagnées et encadrées par **une coordinatrice en charge de l'ATL & de l'extrascolaire**
- l'ensemble de l'accueil temps libre est placé sous la responsabilité de la **responsable du Pôle AJE²** auxquels accueillant(e)s et coordinateurs se réfèrent

Les accueillant(e)s participent à des **réunions d'équipes mensuelles** (accompagnement pédagogique et questions organisationnelles), école par école, **et de formations continuées en lien avec leurs pratiques professionnelles** ou avec les projets décidés dans le cadre de la Commission communale de l'accueil (C.C.A.) à laquelle ils/elles participent. *(Art. 14. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.)*

Les missions de l'équipe accueillante sont les suivantes :

Les accueillant(e)s veillent notamment à :

- **informer les parents – si nécessaire - sur le déroulement du temps passé à l'accueil par leur enfant** ; *(Art. 17. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.)*
- **prendre en compte les attentes et demandes des parents en discutant quotidiennement avec eux** ; *(Art. 16. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations)*
- **prendre en compte les caractéristiques sociales, culturelles, économiques du milieu de vie des enfants accueillis** en faisant participer au mieux les parents et

en cherchant l'entraide et la coopération lors d'activités (Art. 12. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne.)

- **la sécurité des enfants et à leur bien-être**
- **développer l'autonomie de chacun**
- **créer un climat harmonieux et chaleureux** durant l'accueil pour que l'enfant puisse s'épanouir

Les parents peuvent à tout moment émettre des avis et faire des remarques constructives soit directement aux accueillant(e)s, soit aux coordinateurs ou encore à la responsable du service.

(Art. 15. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.)

Modalités pratiques

L'accueil extrascolaire prend en charge tous les enfants de 2,5 à 12 ans qui fréquentent nos écoles communales à partir de 7h jusqu'au début des cours, durant les temps de midi et de la fin des cours jusqu'à 18h30 au plus tard.

Le mercredi après-midi également, un accueil est assuré jusqu'à 18h30 ;

- il est centralisé à l'Ecole de Gistoux pour les 5 écoles

L'accueil est accessible à tous sans discrimination de race, de nationalité, de religion, de niveau socio-économique, de culture, ...

Le coût de l'accueil extrascolaire est fixé à 1,50 euros par heure entamée. La commune offre l'accueil pendant la demi-heure précédant et suivant les cours (afin d'encourager une fluidité en termes de mobilité autour de l'école), durant les temps de midi ainsi qu'à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie (y compris recomposée).

Si un soutien financier était à effectuer, le service facturation de la commune reste ouvert à toute demande de renseignements > facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23

(Art. 11. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.)

Les frais d'accueil seront repris annuellement dans l'attestation fiscale relative aux frais de garde d'enfants âgés de moins de 12 ans aux deux conditions suivantes :

- Être totalement en ordre de paiement des frais d'accueil ;
- Être en ordre sur le plan administratif (fiche élève APschool bien complète).

Les 9 objectifs du projet d'accueil de Chaumont-Gistoux

La finalité de l'accueil extrascolaire est de participer à la construction de l'enfant et à son développement en tant que futur citoyen, actif et responsable. Atteindre ce but demande un partenariat avec les acteurs de l'école et avec la famille. Cette « alliance éducative » passe par une communication constructive et respectueuse de la place de chacun.



Les objectifs visés sont les suivants :

Apporter à l'enfant les conditions de sécurité nécessaires, sur le plan affectif et physique

Pour pouvoir s'épanouir, se développer à son rythme, entrer en relation et s'ouvrir au monde qui l'entoure, l'enfant a besoin de sécurité psychique, c'est-à-dire avoir la certitude de pouvoir compter sur un adulte disponible et bienveillant à son égard.

- Accueillir les enfants de manière individualisée : s'intéresser à eux, à leur réalité et à leur personnalité
- Structurer l'accueil : par exemple, saluer l'arrivée et le départ des enfants, faciliter la séparation avec le parent le cas échéant (rituel, expression des émotions, ...)
- Présenter les locaux aux nouveaux enfants fréquentant l'accueil, leur expliquer les règles et leur donner des repères spatio-temporels, être attentif au bien-être de chacun des enfants dans le groupe et repérer leurs éventuels signes de mal-être (isolement, phénomène de bouc émissaire...)
- Accueillir les enfants dans des espaces sécurisés, avec du mobilier et du matériel en suffisance, adapté à leur âge et aux activités, être attentif aux dangers existants, pouvoir dispenser les premiers soins en cas d'accident
- Respecter le rythme de vie de chacun

Le fonctionnement de l'accueil est organisé pour que chaque enfant trouve sa place et y soit reconnu comme un individu à part entière : l'instauration de groupes d'âge et de lieux de vie spécifiques permettent aux enfants de se créer des repères et de s'approprier leur espace, afin de respecter les rythmes et les besoins, différents selon les âges.

Participer à l'intégration sociale de chaque enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle.

Une attitude d'ouverture et d'échange aide les enfants à trouver leur place, dans une communauté humaine où se partagent un certain nombre de points communs, mais aussi de différences. Ils apprennent alors le caractère unique de chacun, et également l'altérité et l'empathie. Souvent, petit à petit, cela permet aux enfants de rencontrer véritablement l'autre, de le respecter, tout en affirmant leur propre personnalité.

L'équipe accueillante a pour mission d'être partie prenante, un réel acteur en ce qui concerne l'intégration d'enfants à besoins spécifiques :

Dans ce cadre, il est essentiel

- d'échanger avec les enseignants et les parents pour recevoir les informations nécessaires à un accueil de qualité de l'enfant
- faire part de ses observations et questionnements
- pouvoir adapter les conditions de l'accueil en accord avec toutes les parties...

En effet, un(e) accueillant(e) qui prend le temps d'accueillir les parents, de les rencontrer, qui en fait de véritables partenaires, leur donne une place. Et avec leur aide, il sera possible de mettre le doigt sur ce qui pose souci à l'enfant dans son rapport aux autres. Enrichir l'image que l'on se fait de l'enfant pour éviter les étiquettes – le timide, le perturbateur... - et être au plus près de qui il est dans toute sa complexité.

Proposer à l'enfant des activités variées basées sur la créativité et la découverte, tout en lui permettant de s'épanouir dans des temps libres encadrés

La créativité constitue un des traits qui nous distingue le mieux des autres espèces vivantes : une capacité à la source même de la culture et de l'humanité. » Todd Lubart

Être créatif, c'est jeter un regard neuf sur les choses et apprendre à voir la vie et les autres sous différents angles. Chez les enfants, la créativité favorise notamment le développement de la communication et elle contribue à faire évoluer leur manière de voir les choses. Il est donc important d'aménager l'espace de manière à proposer aux enfants un large choix d'activités de temps libres, avec différents « coins » ou espaces : coin doux et livres, jeux de construction, jeux symboliques et déguisements, jeux de société, jeux créatifs...

Favoriser les activités à l'extérieur autant que les conditions climatiques le permettent, proposer et faire découvrir de nouveaux jeux dans ce cadre, promouvoir les activités physiques où l'on court, saute, bouge... D'où l'importance de prévoir des vêtements qui permettent aux enfants la liberté de mouvement.

Les différentes activités sont **proposées** et non obligatoires : certains enfants ont aussi besoin de rêver, de s'ennuyer, d'observer, de prendre le temps...

Afin d'encourager le développement de la créativité et de l'imaginaire, les coloriages et les bricolages sur base de modèles à reproduire sont évités.

L'usage de la télévision n'a sa place que dans le cadre de projets spécifiques.

Participer à la socialisation de l'enfant et à l'apprentissage du bien-vivre ensemble

La socialisation est le processus par lequel sont transmises les valeurs, codes symboliques, règles et normes partagées par le groupe et qui permet à l'enfant de s'y intégrer.

Pour trouver une place dans le groupe, l'enfant doit également découvrir son individualité, ce qui le rend différent, unique. Tissage subtil entre adaptation et affirmation de soi. Nouer des liens, vivre en collectivité dans le respect et l'acceptation de l'autre, se faire des amis, tout comme lire ou calculer relèvent d'un apprentissage qui nécessite le soutien des adultes.

La manière dont les adultes pensent et encadrent le groupe influence les interactions entre enfants. S'intéresser aux relations sociales, se sentir responsable de l'apprentissage de la vie en collectivité, mettre des limites claires, être attentif au vécu de chacun, stimuler la coopération plutôt que la compétition, engager la discussion sur des sujets d'actualité et de société, sur les différences, sur la culture, donner une place à chacun... favorise l'instauration d'un climat propice à l'intégration.

Apprendre à avoir du plaisir à vivre ensemble, en respectant les règles basées sur le respect de chacun et en partageant des moments de convivialité.

Déterminer une charte de vie et des règles en cohérence avec la philosophie du projet d'établissement scolaire, construites au départ des propositions des enfants et validées par les adultes qui en sont les garants ; en cas de non-respect de la charte ou des règles (affichées et rappelées régulièrement), appliquer **une sanction claire, réparatrice et qui fait sens**. En effet, lors de conflits entre enfants, **le dialogue entre les enfants est favorisé**. Il est également possible de faire de temps en temps des petites réunions entre les enfants, et leur donner la possibilité d'un temps de réflexion commun.

Valoriser l'empathie et l'entraide entre les enfants.

Respecter le rythme de chaque enfant et favoriser l'apprentissage de l'autonomie

L'objectif de l'équipe accueillante est également de préparer l'enfant à devenir un adulte autonome (qui sait prendre des décisions, faire des choix), responsable (qui assume les conséquences de ses choix, de ses actes) et épanoui...

Gagner en autonomie permet à l'enfant de développer le sentiment d'apprendre à être acteur de sa vie : de ne pas se sentir complètement impuissant et soumis aux aléas extérieurs.

Si on ne lui permet pas de gagner en autonomie, l'enfant pourra exprimer de la résistance, de la colère, ou à l'inverse de la résignation, de l'abandon et développera cette apparence de « je-m'en-foutisme »

- Développer son autonomie donne aussi à l'enfant un sentiment d'efficacité personnelle (« je peux y arriver tout seul »), qui favorise sa confiance et son estime de lui-même et soutiendra sa motivation et sa persévérance face aux difficultés
- En devenant autonome, l'enfant acquiert aussi un sentiment d'importance et d'appartenance : il est capable de contribuer à la vie du groupe et se sent à sa place dans ce groupe dans lequel il a trouvé sa place
- En proposant à l'enfant des activités qui le rendent autonome, nous lui permettons de gagner en assurance. Tout en le soutenant vers l'acquisition de nouvelles compétences, nous l'aidons aussi à développer des qualités comme le calme, la concentration, l'entraide, la coopération, l'autodiscipline et la confiance en soi
- En le guidant sans le brusquer à devenir autonome, responsabiliser l'enfant, l'impliquer dans le rangement de ses affaires et du matériel utilisé, l'ordre du local, aider les autres et l'adulte, ...
- ... car il apprécie énormément de pouvoir mettre en œuvre ses compétences !

L'équipe accueillante va donc avoir un rôle d'observation de l'enfant de manière à respecter son rythme (sommeil, repas, développement) : par exemple,

- encourager l'enfant à manger ou à essayer une activité nouvelle mais surtout ne pas le forcer ...
- valoriser les progrès des enfants et les prises d'initiatives
- lui confier de petites tâches en fonction de son développement et le responsabiliser
- laisser le temps au temps... ne pas brusquer les étapes et ne pas comparer les enfants entre eux

L'objectif de l'accueillant(e) est aussi d'aider l'enfant à prendre confiance en lui pour qu'il puisse se débrouiller par lui-même. Le discours implicite est le suivant : « J'ai confiance

en toi, je sais que tu vas y arriver seul, et si tu as besoin d'aide je serai là. Si tu te trompes je serai là aussi pour t'expliquer, et tu peux essayer et tu peux recommencer ».

Encourager l'expression des émotions et des idées dans le respect de chacun

Les émotions... tout un monde pour les enfants. Les reconnaître, les nommer, les exprimer de façon adéquate, les canaliser, les gérer ! Cela peut devenir exigeant pour eux

Toutefois, l'apprentissage des émotions est incontournable. Elles interviennent de façon quasi essentielle dans le développement des habiletés sociales en plus de permettre aux enfants de comprendre le monde qui les entoure et de prendre en considération les autres enfants.

La bonne gestion des émotions n'annule pas les crises et l'objectif n'est pas de tout lisser ni d'empêcher les crises. Nous sommes vivants, donc émotionnels et donc des crises il y en a, il en aura.

Au quotidien, l'équipe accueillante tiendra compte des idées émises par les enfants (Cela permet à l'enfant d'apprendre à ce que son avis soit parfois suivi par d'autres, parfois pas) pour les propositions d'activités ou même pour l'organisation de l'accueil. Organiser des temps de parole à cet effet, créer des boîtes à suggestions, peut s'avérer être un canal d'échange intéressant pour encourager les enfants à oser s'exprimer.

Donner la possibilité aux enfants d'avoir un endroit pour faire leurs devoirs

Les enfants voulant faire leurs devoirs durant le temps d'accueil auront, bien entendu, accès à un local adapté, rangé, propre. Ils devront y respecter les règles prévues. Cette étude n'est pas dirigée et les enfants font leurs devoirs en toute autonomie.

Etablir une relation de confiance avec les parents

Pour les parents, il n'est jamais facile de laisser son enfant aux soins d'une autre personne et de partager avec elle des responsabilités éducatives.

Le rôle de l'accueillant(e) est donc particulièrement complexe : être disponible, bienveillant(e), à l'écoute de tous ; et ce tout en intervenant dans la relation du parent et de son enfant seulement lorsqu'il(elle) y est invité(e), et en permettant aux parents de parler de leur ressenti.

Le fait pour l'enfant de sentir entre son parent et la personne qui prend soin de lui un accord, de repérer des gestes et des attitudes de coopération, contribue à créer une base sécurisante.

Chaque matin et chaque soir, les parents et les enfants sont accueillis de manière individuelle. C'est un moment bref mais, sommes toutes, important d'échange d'information et de relais entre la maison et l'école. Des outils sont prévus à cet effet pour soutenir cette communication (cahier, tableau, ...) et faire rayonner l'information tant auprès de l'équipe accueillante qu'enseignante.

Les accueillant(e)s sont attentif/ves à nouer un dialogue avec les parents, notamment en cas de difficultés ou de questionnements mais aussi pour faire part d'une belle observation chez l'enfant durant la journée.

Un rendez-vous pourra être pris en-dehors des heures d'accueil si des questions ou des difficultés le nécessitent.

Proposer un goûter ATL sain et équilibré

Le goûter ATL n'est pas une simple collation mais bien un repas *structuré* qui permet de recharger ses batteries avant de repartir vers d'autres activités.

Après l'école ou après une après-midi d'activités bien chargée, les enfants ont besoin de souffler, de se détendre et de se rassasier. Le goûter, où l'on se retrouve tous ensemble autour de la table pour discuter et partager, est le moment de transition par excellence. Les enfants prennent le temps de parler entre eux, de raconter leur journée, de tisser des liens.

Un temps libre, mais *structuré*

Organiser un temps libre et une pause goûter ne signifie pas une absence de structure et de cadre. Au contraire, ces moments doivent être délimités avec une heure de début et une heure de fin. Rien n'est plus sécurisant pour un enfant que d'avoir des repères fixes

dans le temps. Ainsi, les différentes périodes rythmées de la journée, loin de constituer quelque chose de routinier pour les enfants, leur permettent de s'insérer dans un fonctionnement régulier et prévisible.

C'est donc bel et bien dans un souci de bien-être de l'enfant que l'organisation d'un goûter, en tant que moment à part entière, sera mis en place durant le temps d'accueil.

Pour grandir et se construire, l'enfant a aussi besoin d'une alimentation équilibrée et de qualité. Dans ce cadre, l'accueil extrascolaire de Chaumont-Gistoux organise un goûter tant que possible qui soit **de saison, bio et en partie fait maison...** le tout répondant aux normes de l'ONE. Il s'agit d'un **goûter composé d'un féculent, d'un produit laitier et de fruit/légumes proposé au tarif de 0,70 €/jour** (sauf le mercredi)

Merci pour votre lecture attentive et votre confiance !

Tout élève fréquentant l'un de nos établissements scolaires ainsi que ses parents ou la personne responsable de cet élève sont censés connaître ce projet d'accueil. Le présent projet ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, diffusés par le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, ainsi qu'à toute note interne ou recommandation émanant de l'école de l'enfant.

Le Service ATL se tient à votre disposition, tous les jours de la semaine – durant les heures de bureau – par téléphone au **010/68.72.12** ou par mail atl@chaumont-gistoux.be

Règlement d'ordre intérieur de l'ATL à l'école de Bonlez

1. POUVOIR ORGANISATEUR

- Nom : Commune de Chaumont-Gistoux
 - Adresse : Rue Colleau, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux
 - Responsables du PO :
 - ✓ Mr Luc Decorte, Bourgmestre
 - ✓ Mr Cédric Thibou, Directeur général f.f.
 - Service ATL représenté notamment par :
 - ✓ Mr Philippe Descamps, 1^{er} Echevin de l'Enseignement, de l'ATL et de la Jeunesse
 - ✓ Mme Méliza Cakar, Direction du Pôle AJE²
 - ✓ Mme Wertz Mélanie, Responsable du Service ATL
- Tél. : 010/68.72.12- atl@chaumont-gistoux.be

2. TYPE D'ACCUEIL

- Lieu :
Ecole communale de Bonlez : Chemin de L'Herbe 51, 1325 Chaumont-Gistoux
- Accessibilité :
L'accueil est accessible à tous les enfants, inscrits à l'école de la classe d'accueil à la sixième primaire
- Horaires :

EN MATERNELLES	
Accueil du matin	7h00 - 8h25
Dîner et récré	11h45 - 13h25
Accueil du soir	15h05 - 18h30
EN PRIMAIRES	
Accueil du matin	7h00 - 8h25
Dîner et récré	12h10 - 13h25
Accueil du soir	15h15 - 18h30

Le mercredi, l'accueil se déroule de 12h10 à 18h30. Après le repas tartine, les élèves qui restent à l'accueil partent, accompagnés d'un accueillant, avec le bus communal pour rejoindre l'accueil ExtraScolaire de Gistoux, rue Zaine n°1 (GSM ATL de Gistoux 0494/51.19.78)

Les activités sont suspendues pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Des stages et des plaines de vacances sont proposés pendant les vacances scolaires. Les dates de ces activités ainsi que le lieu sont communiqués avant chaque période de congés sur la page Facebook et le site internet de la commune. Un programme complet reprenant l'ensemble des stages répertoriés sur l'entité est distribué dans tous les cartables des élèves début mars. La liste des opérateurs extrascolaires

proposant des activités pour les enfants âgés 2,5 à 12 ans est repris dans le CARNET ATL, disponible sur le site internet de la commune, la page Facebook ainsi qu'à l'accueil de l'Administration communale.

▪ Encadrement :

Le personnel communal encadrant les enfants durant l'Accueil Temps Libre est qualifié, dispose d'une formation d'accueillant(e) extrascolaire ou d'une expérience probante dans l'encadrement et l'animation d'enfants. Les accueillants de l'école de Bonlez s'inscrivent tous dans un programme de formations continues.

Cette équipe composée de 5 accueillants, bénéficiant du statut d'employé communal est épaulée au quotidien par deux aides engagées en tant qu'ALE qui participe à la vie du service et notamment aux réunions d'équipe.

Pour l'équipe extrascolaire de Bonlez, l'ATL, c'est...

« ... Un trait d'union entre l'école, les parents et les enfants entre eux. Un temps d'écoute, de partage et de bienveillance pour chaque enfant. C'est aussi permettre l'épanouissement de l'enfant au sein d'un environnement sécurisé ! C'est, pour les enfants, un espace de jeux et de créativité. Un vivre ensemble avec les conditions nécessaires de sécurité sur le plan tant affectif que physiologique. »



▪ Activités

Bien plus qu'une garderie, notre service ATL propose un panel d'activités variées et adaptées aux besoins et aux envies des enfants dans le respect de leur rythme.

- ✓ En arrivant le matin, les enfants sont accueillis dans un local proposant diverses activités libres
- ✓ Durant le temps de midi, les enfants s'installent pour dîner et profitent ensuite d'un temps de récréation jusqu'à 13h25. Les plus petits qui font encore la sieste sont installés dans un espace cocoon prévu à cet effet.
- ✓ L'accueil de fin de journée débute à 15h15 et est rythmé par des temps libres ou, selon l'envie des enfants, par des activités ludiques, créatives et sportives.

▪ Devoirs

Les accueillants ne sont pas en mesure d'assurer l'encadrement individuel des devoirs. Cependant, l'équipe s'engage à laisser s'installer les élèves qui le désirent dans un local calme, adapté, rangé et propre pour entamer leurs devoirs. Cette étude n'est pas dirigée et les enfants font leurs devoirs en toute autonomie. Un(e) accueillant(e) vient regarder de temps à autre mais sa présence n'est pas permanente dans le local.

▪ Les goûters ATL

1^{er} jour des goûters : reprise le 1^{er} lundi d'octobre

Un goûter ATL composé de féculents, de produits laitiers et de fruits/légumes, est proposé aux enfants restant à l'accueil extra-scolaire (**de +/- 15h45 à 16h15**). Les propositions de menus suivent les recommandations de l'ONE et sont co-construits avec les enfants et les accueillantes.

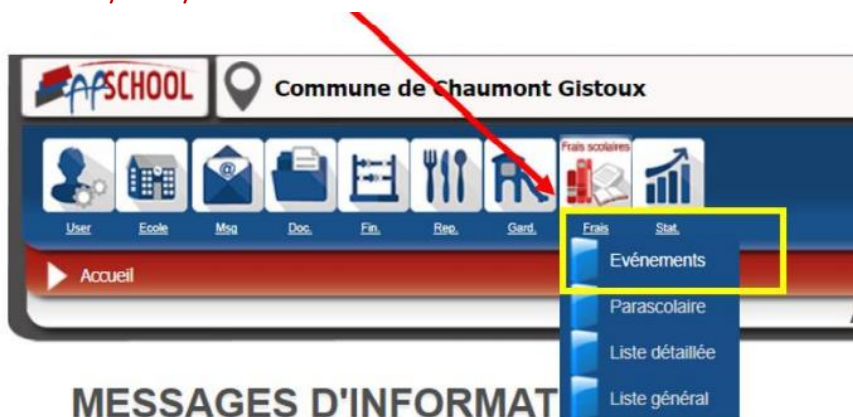
Les goûters de l'ATL peuvent être commandés :

- ✓ soit pour la semaine complète (4 jours/semaine, pas le mercredi)
- ✓ soit pour un ou plusieurs jours réguliers de la semaine (exemple : tous les lundis et mardis)

L'inscription se fait aussi sur le portail APschool : <https://apschool-portail.be>

Uniquement pour les goûters ATL, l'inscription se fait sur base trimestrielle, via

[APschool/Frais/événements](#).



Il n'est pas possible que les équipes accueillantes proposent le goûter ATL en dehors des heures prévues ni qu'elles préparent des goûters à emporter.

A noter que si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent.

Les goûters sont facturés au tarif suivant :

- ✓ 1 jour/semaine pendant 1 trimestre : 7€
- ✓ 2 jours/semaine pendant 1 trimestre : 14€
- ✓ 3 jours/semaine pendant 1 trimestre : 21€
- ✓ 4 jours/semaine pendant 1 trimestre : 28€

▪ **Assurances**

Les enfants et les accueillantes sont assurés par la Commune de Chaumont-Gistoux en cas d'accident survenu durant l'accueil.

- ✓ Pour les élèves → **N° de police : 010.730.486.681.**
- ✓ Pour les accueillant(e)s → **N° de police 06061180.**

En cas d'accident, les parents sont informés et une déclaration d'accident est dûment complétée.

▪ **Projet d'accueil (pour plus de détails, merci de vous référer au début dudit document)**

Le Collège s'engage à promouvoir un accueil de qualité et à veiller à l'application de son projet d'accueil. Le projet d'accueil, développant ses choix méthodologiques en accord avec le code qualité, est transmis le 1^{er} jour d'école ou sur simple demande par mail atl@chaumont-gistoux.be

Il est également possible de le consulter sur le site Internet de la commune :

<https://www.chaumont-gistoux.be/ma-commune/services-communaux/accueil-temps-libre>

(tout en bas de la page)

▪ **Fiscalité**

Les frais d'accueil sont déductibles jusqu'à 12 ans. Une attestation valable en matière de déclaration fiscale est envoyée par courrier postal – par le service facturation - aux familles, en ordre de paiement, dans le courant du mois de mai.

3. PARTICIPATION FINANCIERE DES PARENTS

▪ **Tarifification :**

La commune organise l'accueil des élèves tous les jours d'école et ce de 7h à 18h30.

- ✓ Elle offre la gratuité de l'encadrement des temps de midi par les accueillantes.
- ✓ Les élèves bénéficient aussi d'une demi-heure de gratuité de l'accueil extrascolaire avant le début des cours et après la fin des cours.
- ✓ Enfin, l'accueil est gratuit pour les 3e, 4e, ...enfants d'une même fratrie (y compris recomposée).

L'accueil extrascolaire est facturé au prix de 1,50 € par enfant et par heure entamée.

Accueil extra-scolaire journée pédagogique : prix forfaitaire de 5 euros (accueil du matin et du soir compris – gratuité à partir de l'inscription du troisième enfant d'une même fratrie).

Les parents doivent avertir quand ils quittent l'accueil extrascolaire en fin de journée afin que leur(s) enfant(s) ne soi(en)t pas comptabilisé(s) comme étant présent(s) jusqu'en fin de journée. *Pour ce faire, il est demandé au parent de se rendre auprès d'un(e) accueillant(e) extrascolaire, de signifier le départ de l'enfant et de faire scanner le badge de l'enfant ce qui arrêtera automatiquement le compteur du temps d'accueil extrascolaire.*

A noter qu'en cas de départ sans se manifester auprès de l'accueillant(e), le temps d'accueil sera automatiquement facturé jusqu'à 18h30 sans possibilité de correction.

- **En cas d'accident**, les accueillants prennent contact avec la personne responsable de l'enfant et se basent sur les informations données dans la fiche de renseignements remise à l'école chaque début d'année.
- **Retard**
Les parents doivent impérativement respecter les heures de fin d'accueil. En cas de circonstances exceptionnelles, les parents ont l'obligation de contacter le service ATL de l'école par téléphone au **0471/41.35.27** (via sms si le réseau sur Bonlez ne passe pas) afin de les informer du retard estimé.

4. INSCRIPTIONS

Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants au préalable.

Le suivi est assuré quotidiennement par les équipes accueillantes via APschool (système de badging).

5. PARENTS-ENFANTS

Les parents s'engagent :

- à prendre connaissance du projet pédagogique de l'ATL
- à respecter le travail du personnel accueillant
- à respecter strictement les horaires d'accueil de 7h à 18h30
- à prévenir oralement et par écrit l'école et/ou l'ATL si un tiers est exceptionnellement chargé de récupérer l'enfant (autre que les personnes mandatées dans la fiche de renseignements)

Les enfants s'engagent à respecter les règles de vie du milieu d'accueil et notamment :

- à respecter les accueillants et les autres élèves
- à avoir une attitude polie et un langage correct
- à respecter les locaux, le mobilier et le matériel mis à disposition

6. ROLES DES ACCUEILLANTS/TES

Dans un souci de bonne collaboration, les accueillant(e)s s'engagent à rendre compte aux parents du déroulement de l'accueil. Cependant, durant les heures d'activités, l'équipe se doit d'être disponible à l'ensemble du groupe. C'est pourquoi, les parents qui souhaitent bénéficier d'une écoute attentive peuvent prendre un rendez-vous auprès de la Coordinatrice ATL, chargé de relayer les informations, Mme Mélanie Wertz – melanie.wertz@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.12

Les accueillant(e)s sont chargé(e)s de l'accueil, de l'animation et de la proposition d'activités.

Les accueillant(e)s s'engagent :

- à mettre en pratique le projet d'accueil
- à veiller à la sécurité et au bien-être de tous les enfants
- à prendre connaissance des fiches de renseignements
- à prendre dûment les présences via la plate-forme APschool et son système de badging
- à signaler rapidement tout problème
- à participer aux réunions d'équipe du service
- à établir une relation de confiance avec les parents
- à observer un devoir de réserve (confidentialité)
- à proposer des ateliers de qualité aux enfants

7. DIVERS

- Objets interdits à l'école durant le temps de l'accueil : tout objet dangereux ou pouvant être assimilé (cutter, canif, ...), les objets de valeur (GSM, MP3, ...), les jeux électroniques, les jeux à la mode, s'ils troublent les bonnes relations entre les enfants ou le bon déroulement des activités, l'argent.
- Les objets et vêtements perdus sont accessibles à l'entrée de l'école.
- En cas de non-respect des consignes données par l'accueillante, et/ou des règles de sécurité et/ou du règlement d'ordre intérieur de l'accueil, une réflexion, une réparation voire une sanction pourrait être appliquée en accord avec le ROI de l'ATL et de l'école.
- Les situations particulières non prévues dans ce règlement relèvent de la compétence du pouvoir organisateur.

Tout parent ou personne responsable d'un élève fréquentant une école de communale au sein de la commune de Chaumont-Gistoux a pris connaissance et adhère ce ROI ATL. Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, diffusés par le Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, ainsi qu'à toute note interne ou recommandation émanant de l'établissement.

Merci pour votre confiance !